LE CINÉASTE ENGAGÉ RAOUL PECK RETRACE LA JEUNESSE DE KARL MARX ET L'ÉMERGENCE D'UNE PENSÉE PAGE 8

JAA / PP / JOURNAL, 1211 GENÈVE 13

GAUCHEBDO

SUCCESSEUR DE LA «VOIX OUVRIÈRE» FONDÉE EN 1944 • WWW.GAUCHEBDO.CH N° 39 • 29 SEPTEMBRE 2017 • CHF 3.-

Prix Nobel de la paix, Jean Jouzel, de passage à Genève, nous alarme sur l'urgence climatique page 5

La droite lance un lynchage en règle de Rémy Pagani page 3

Une victoire des femmes et des salariés

RETRAITES • La gauche de la gauche, qui revendique la victoire du 24 septembre, envisage la suite des luttes. Certains projets sont déjà sur la table. Une réunion et des assises des retraites auront lieu d'ici décembre.

Dimanche, les Suisses ont rejeté à 52,7% la réforme des retraites PV2020. Si le non a été interprété par la majorité comme le résultat de la campagne du PLR et de l'UDC, la gauche de la gauche revendique aussi la victoire. «Contrairement à ce que tente de faire croire la droite, ce rejet n'est pas le fait de celles et ceux qui considéraient cette réforme comme trop 'généreuse' et irresponsable. (...) Les catégories populaires ont été sensibles aux arguments de gauche et ont refusé la dilapidation de leurs cotisations dans le panier percé du 2ème pilier», clamait dimanche le comité référendaire de gauche. Permanent à solidaritéS, Sébastien Schnyder estime que «le non de droite est minoritaire. Il y a un non féministe contre l'augmentation de l'âge de la retraite et un non plus général, social, opposé à la détérioration des retraites».«On passe comme chat sur braise sur le non des femmes», souligne à son tour Christiane Jaquet, présidente de l'association de retraités AVIVO. Un récent sondage Tamedia montre d'ailleurs que 58% d'entre elles auraient refusé la réforme et que le rejet émanerait plutôt des revenus modestes et moyens. La gauche opposée à PV2020 compte ainsi bien faire partie des interlocuteurs qu'Alain Berset a annoncé vouloir inviter autour d'une table, insiste Sébastien Schnyder.

Mais avec quel plan B? Pour l'heure, tout le monde s'accorde sur une chose: il faut renforcer l'AVS. Elle fonctionne selon un système par répartition (les cotisations d'une année paient les rentes de l'année suivante), contrairement au 2ème pilier qui table sur la capitalisation individuelle, demande d'importants frais de gestion du fait des près de 900 milliards qu'il accumule et est tributaire de rendements liés à l'évolution des marchés financiers. Il dépend aussi du salaire perçu durant la vie active, désavantageant les femmes, alors que le l'AVS est bien plus solidaire: les cotisations, paritaires, s'élèvent au même pourcentage pour tout-e-s, mais les rentes sont plafonnées. Enfin, le premier pilier s'est révélé bien plus solide que le second puisqu'il parvient à financer les rentes depuis plus de 40 ans, sans augmentation des cotisations.

Le PST et solidaritéS réfléchissent de longue date à une intégration du 2ème pilier dans le premier et proposent chacun un projet d'initiative concret (voir en page 2). L'idée n'est pas nouvelle. En 1972, l'initiative du parti du travail «Pour une véritable retraite populaire» demandait la même chose. Mais l'institutionnalisation du 2ème pilier lui avait alors été préférée. «Depuis, le PST n'a jamais changé de position», explique Christiane Jaquet, membre du parti. L'AVIVO Suisse, qu'elle préside, soutient elle aussi l'idée de longue date.

Quid des chances de succès d'un tel projet? «Il faut tenter la chose, revendiquer beaucoup pour obtenir peut-être un peu moins», déclare Jeannot Liesi, secrétaire national du PST, se montrant lucide sur le rapport de force en présence. Même son de cloche du coté de solidaritéS: «Il s'agit d'un gros défi, mais avec la victoire de dimanche, il y a une opportunité qui s'ouvre, il faut la saisir», estime Sébastien Schnyder. Pour l'heure, tous deux considèrent cependant leurs projets comme des apports à une discussion plus large qui devra avoir lieu avec l'ensemble des acteurs intéressés à gauche. Le PST a déjà convié à une réunion le 4 novembre prochain, et des assises des retraites seront convoquées pour le 9 décembre, sous l'égide du comité de gauche contre PV2020.

«Il n'y a pas d'urgence»

Pour Pablo Cruchon, l'un des porte-parole de ce comité, les éléments de base de la discussion pourraient être les suivants: «Renforcer le 1er pilier, notamment en lui affectant les mesures de consolidation prévues par PV2020 pour le 2ème pilier, refuser une baisse des rentes, et renoncer à toute hausse de l'âge de la retraite et de la TVA». Et d'imaginer des pistes comme le remplacement de la hausse de la TVA par la fiscalité directe ou une taxe sur les dividendes. «Les inégalités de revenu et de salaire entre homme et femmes doivent disparaître», martèle quant à lui le comité national des femmes contre PV2020. Vice-président de la CGAS (communauté genevoise d'action syndicale) Alessandro Pelizzari envisage aussi des discussions autour d'un renforcement de l'AVS. Il considère toutefois que «notre rôle était avant tout d'éviter une réforme qui représentait un recul majeur» et qu'«il n'y a pas d'urgence à précipiter un nouveau projet ou à aligner les plans B».

«Les chambres fédérales doivent entendre le message du jour: NON au relèvement de l'âge de la retraite, NON à la baisse du taux de conversion du 2ème pilier, NON à la taxe antisociale qu'est la TVA», assénait le comité de gauche contre PV2020 dimanche. Au vu des propositions lancées par la droite depuis: augmenter l'âge de la retraite des femmes et la TVA, renoncer aux 70 francs dans l'AVS et baisser le taux de conversion du 2ème pilier, le message ne semble pas encore tout à fait passé. ■

Juliette Müller

IL FAUT LE DIRE...

Des méthodes scandaleuses à Postfinance

On apprenait la semaine dernière que Postfinance prévoit une restructuration qui impliquera des fermetures de sites, 45 licenciements dans les activités les plus touchées par l'automatisation et la numérisation et la sous-traitance d'une partie du travail à une filiale nommée Swiss Post Solutions. Les 4000 employés de Postfinance seront touchés.

Le transfert d'une partie des postes de travail vers une filiale ne manquera pas de faire pression sur les salaires des employés ainsi que sur leurs conditions de travail, a dénoncé Syndicom. Ils ne seront en effet plus soumis à la CCT de la Poste mais celle de Swiss Post Solutions. Or, selon le porte-parole de Syndicom, celle-ci ne prévoirait pas de plan social en cas de licenciement. Syndicom craint également que d'autres emplois ne soient perdus, au vu des projets de numérisation de ses services par La Poste.

Il y a plusieurs choses scandaleuses et révoltantes dans cette affaire. La première est que l'entreprise licencie alors qu'elle fait des millions de bénéfices, mais le plus scandaleux est l'externalisation auprès de Swiss Post Solutions. Cette filiale de la Poste avait en effet déjà été épinglée il y a quelques mois dans la presse. On apprenait alors que la gestion des adresses de colis suisses se faisait au Vietnam.

On peut craindre qu'il ne s'agisse que du début d'un long processus visant à externaliser et sous-traiter l'ensemble des services de la Poste. Et qui sait, peut-être qu'à long terme d'autres services publics utiliseront les mêmes méthodes.

Comment une entreprise de droit public qui appartient à la Confédération, donc à nous contribuables, peut-elle se permettre de telles pratiques? Comment justifier le fait que la Poste délocalise hors de nos frontières et ainsi enlève du travail à une population qui lui a permis d'exister?

La directrice de la Poste, Susan Ruoff, le président du conseil d'administration, Urs Schwaller et la présidente de la Confédération, Doris Leuthard, en charge de ce dossier, doivent s'expliquer sur leurs méthodes... ou démissionner! Il faut un conseil d'administration qui soit réparti à parts égales entre dirigeants de la Poste, Syndicat, délégués du personnel et citoyens, afin d'arriver à un service public démocratique. A nous de nous unir pour reprendre en main un service public qui nous appartient!

Christophe Grand

N° 39 • 29 SEPTEMBRE 2017 GAUCHEBDO

Deux projets concrets de fusion sur la table

RETRAITES • Le PST et solidaritéS ont chacun planché sur une initiative qui prévoit l'intégration du 2ème pilier au premier. Des divergences subsistent toutefois entre les deux projets.

Inspiré d'un travail effectué par le réseau de réflexion Denknetz en 2009 déjà, le projet du PST, rédigé sous la forme d'une «initiative en termes généraux», propose une transition progressive, sur une génération. A partir de l'adoption de l'initiative, toutes les cotisations à la partie obligatoire du 2ème pilier cesseraient et seraient versées dans le premier pilier. Additionné à une participation de la Confédération qui devrait atteindre au moins le même taux qu'aujourd'hui – et qui, en chiffres absolus, augmentera à long terme –, le système devrait permettre d'assurer pour tout-e-s des rentes minimales de 4000 francs et maximales de 6000 francs. «Les personnes aisées qui voudraient s'assurer plus de prévoyance pourraient le faire en sus, de façon non obligatoire», précise Thomas Peter, membre du groupe de travail qui a élaboré le projet. Et d'ajouter que les ressources nécessaires à la future participation augmentée de l'Etat pourraient provenir du renoncement aux déductions d'impôts possibles sur certains 3ème piliers, d'une augmentation des impôts directs, ou encore de taxes sur les gros bénéfices et les réserves des sociétés par actions. «En Suisse, la participation de l'Etat aux systèmes de sécurité sociale était de 22% en 2009, cela est très peu en comparaison européenne, où elle se monte à 37-38% en moyenne. Malgré les réticences de la droite, cette idée n'est donc pas déraisonnable», souligne Thomas Peter.

Autre élément fondamental du projet: les droits acquis seraient maintenus, à savoir que celles et ceux qui auraient déjà accumulé un 2ème pilier n'en seraient pas privés. Arrivés à l'âge de la retraite, ils pourraient le percevoir sous forme de capital ou de rente, comme c'est le cas actuellement. Ce revenu compléterait une rente AVS calculée proportionnellement au nombre d'années de cotisation dans l'ancien et le nouveau système. Enfin, les personnes déjà à la retraite verraient elles aussi leur rente atteindre au moins 4000 francs (2ème pilier compris) dans un délai de 10 ans après l'entrée en vigueur.

Conserver le niveau de vie antérieur

Du côté de solidaritéS, on estime que des rentes plafonnées à 6000 francs ne permettraient pas à tous les retraités de «conserver leur niveau de vie antérieur», comme le prévoit la Constitution. Le projet du mouvement prévoit ainsi une rente minimale de 3800 francs et maximale de 9500 francs. Celles-ci seraient financées via un transfert des cotisations du 2ème pilier vers le premier, par le maintient de la participation de la Confédération, et par le rendement du capital du fonds de compensation AVS, dans lequel la fortune totale des caisses de pensions aurait été versée d'un coup. «Ce nouveau fonds AVS permettrait d'investir pour des logements à loyers abordables ou des projets visant la transition énergétique», précise Sébastien Schnyder.

Cette question est bien la principale pierre d'achoppement entre les deux projets. Du côté du PST, Thomas Peter doute de la faisabilité d'un transfert immédiat du 2ème pilier vers le premier. «Juridiquement, cela pourrait être considéré comme une expropriation. Par ailleurs, l'interruption des placements à long terme effectués par les caisses de pension engendrerait des pertes financières. Enfin et surtout, le public risque de le voir comme un 'vol' de son argent, augmentant les risques de défaite d'une telle initiative en votation populaire. L'intégration du 2ème pilier dans le premier ne serait alors politiquement plus à l'ordre du jour pour longtemps».

La gauche combative voudrait fusionner le premier et le 2ème pilier pour fonder des retraites dignes, qui assurent définitivement le niveau de vie antérieur. Lou Gabian

Pour solidaritéS, c'est le fait de laisser mourir progressivement le 2ème pilier qui est contesté. «Les caisses de pension n'auraient alors plus d'intérêt dans ces fonds, qui perdraient rapidement de leur valeur avec pour conséquence une accélération de la détérioration des prestations», souligne Sébastien Schnyder. Et de préciser que le projet de solidaritéS prévoit la possibilité, pour ceux qui le souhaiteraient, de retirer leur 2ème pilier sous forme de capital aux mêmes conditions qu'aujourd'hui en contrepartie d'une réduction de leurs rentes. Sans ce versement de la fortune du 2ème pilier dans un fonds de réserve, la garantie de rentes qui maintiennent le niveau de vie antérieur – soit 80% du dernier salaire – ne pourrait être réalisée, argumente encore solidaritéS. ■

JMr

Les tensions entre Haut et Bas ne sont pas près de disparaître

NEUCHÂTEL • Les résultats des votations du 24 septembre accroissent la division du canton. L'acceptation de la suppression des districts éloignera la politique des citoyens et le refus de l'Hôtel judiciaire renforce une tendance à privilégier les investissements sur le Littoral.

Neuchâtel devait se prononcer sur trois objets le 24 septembre dernier. Le POP neuchâtelois prend acte des décisions populaires mais regrette un taux de participation de 40% seulement sur des objets qui façonnent le futur de tous les habitants du canton. «Cette relative faible participation fait apparaître un problème de légitimité démocratique», considère son secrétaire cantonal German Osorio.

Un éloignement des habitants

Pour le POP, l'objet principal était la réforme des institutions, incluant notamment la suppression des districts, à laquelle il était fermement opposé. 58% des votants en ont décidé autrement. Le POP pourrait bénéficier de cette nouvelle situation puisque la baisse du quorum passant de 10 à 3% lui permettra d'avoir des élus dans davantage de communes. De plus, la fin des apparentements entre partis permettra la présentation aux citoyens de lignes politiques plus claires. Dans son communiqué le POP rappelle avec un peu d'ironie, qu'il avait anticipé cette dernière mesure en refusant l'apparentement avec les socialistes lors des dernières élections cantonales! Ces éléments positifs sont toutefois ternis par la suppression des districts, qui provoquera un éloignement de la politique par rapport aux habitants. Les petites formations auront davantage de difficultés à présenter leurs listes dans les communes où elles ne sont que faiblement présentes. Ainsi, pour les popistes, cette décision risque de renforcer les élites et les experts au détriment des personnes provenant de la base de la société, qui apportaient une vision bien concrète de leurs conditions de vie.

Les communes des Montagnes, dont Le Locle, ne seront que provisoirement soulagées par le report de l'harmonisation des impôts. DR

Autre objet soumis au vote, le report de l'harmonisation des impôts n'a été accepté que par 50,3%. Si les communes industrielles sont momentanément soulagées par la décision, le vote laisse apparaître la pression du Bas contre le Haut. Les opposants à ce report voulaient en effet obtenir immédiatement le gain fiscal de la nouvelle répartition de l'impôt des frontaliers. Durant la campagne, leur affiche affirmait d'ailleurs: «31 communes sur 36 payent l'injustice»! Une position soulignant, s'il en était encore besoin, la fracture du canton. Suite au vote, la radio neuchâteloise affirmait que les villes du Haut étaient les grandes bénéficiaires de cette décision. Elles ne sont pourtant que provisoirement soulagées puisque ce n'est pas la répartition fiscale qui a été refusée mais seulement un report de sa mise en place en vue de mieux étudier son impact. Dans son communiqué, le POP estime que cette petite victoire du bon sens devra se transformer en intelligence, afin que davantage de respect existe entre toutes les communes pour atteindre un début de réconciliation cantonale.

L'origine des difficultés financières

Enfin, le refus par 59% du corps électoral du Nouvel Hôtel judiciaire prévu à La Chaux-de-Fonds illustre les clivages existants au sein du canton. Bien que d'une importance relative sur la ville de La Chaux-de-Fonds, ce projet aurait un peu corrigé une politique d'investissement largement orientée vers le Littoral. Certes, les référendaires, provenant des milieux juridiques du bas du canton, insistaient sur les 50 millions du coût de ce projet par rapport aux difficultés financières du canton. Ils ont utilisé un argument simple pour convaincre les citoyennes et citoyens qui subissent les réductions des tâches publiques d'un Conseil d'Etat sous le prétexte de manque d'argent. Personne toutefois n'a souligné que c'est la réduction des impôts des entreprises qui occasionne des dégâts dans les caisses publiques. Quelques jours avant la votation, Jean Guinand, ancien Conseiller d'Etat libéral, regrettait publiquement qu'une solution réunissant tous les milieux intéressés et prévoyant deux instances judiciaires, l'une en bas et l'autre en haut, ait été rejetée par le Conseil d'Etat! Pour le POP, il faudra peut-être y revenir.

En conclusion de ce scrutin, le POP est inquiet du manque de clairvoyance du Conseil d'Etat qui poursuit sa politique autocratique face au besoin d'équilibre auquel a droit la population du canton. Ses propositions ne font que de jeter de l'huile sur le feu des divisions et des incohérences au sein du canton. ■

Alain Bringolf

La droite lance un lynchage en règle de Pagani

GENÈVE • Suite à une décision de la Chambre constitutionnelle relative à une brochure de votation, la droite appelle à la démission du maire Ensemble à Gauche de Genève. Un débat plus politique qu'il n'y paraît.

Voilà plusieurs jours que le maire de Genève, Rémy Pagani, élu d'Ensemble à Gauche, fait l'objet d'un lynchage en règle par la droite municipale, tous partis confondus, ainsi que par la presse bourgeoise. Le PLR et le PDC, tôt rejoints par l'UDC et le MCG, appellent à sa démission de la fonction de maire, voire de celle de conseiller administratif.

Ce qui lui est reproché est la brochure officielle à destination des électeurs de la Ville pour les votations populaires du 24 septembre dernier, rédigée par ses soins et en principe avalisée par le Conseil administratif (exécutif) *in corpore* (bien que ses autres membres aient préféré dénier toute responsabilité pour la rejeter sur le seul Rémy Pagani). La droite municipale avait fait recours à la Chambre constitutionnelle contre ladite brochure, qui serait une entrave au libre exercice des droits démocratiques, dans la mesure où elle serait biaisée, plaçant en tête la position du comité référendaire (ce qui n'est pas l'usage), et contenant une synthèse «brève et neutre» pas vraiment neutre, puisque faisant usage de termes évaluatifs la faisant clairement pencher du côté des référendaires.

La Chambre constitutionnelle a donné raison aux recourants à quelques jours à peine du scrutin, annulant de ce fait la votation prévue sur quatre référendums lancés par Ensemble à Gauche, avec le soutien de plusieurs associations, contre quatre coupes budgétaires votées par la majorité de droite du Conseil municipal dans les domaines des prestations sociales, de la culture et de la solidarité internationale. Des coupes particulièrement critiquables dans la mesures où les comptes de la Ville sont bénéficiaires depuis plusieurs années, et qui ne semblent motivées que par le refus de la droite de tout ce qui ressemble à une politique sociale.

Rémy Pagani a reconnu son erreur devant le Conseil municipal et à la télévision. Photo offerte par Carlos Serra

Une erreur reconnue

Ainsi, de toutes parts, on appelle à la démission de Rémy Pagani, qui aurait bafoué de façon scandaleuse la démocratie. Ses collègues du Conseil administratif s'en sont aussitôt désolidarisés. Le PS de la Ville de Genève a même pris la peine de faire paraître un communiqué de presse invitant Rémy Pagani de se décharger temporairement de ses fonctions de maire à titre d'apaisement. Personne ne nie que l'intéressé aura commis une erreur, qu'il a d'ailleurs reconnu. Mais celle-ci justifie-t-elle tout ce cinéma?

Rappelons que l'erreur que Rémy Pagani a commise n'est pas une nouveauté dans notre pays, même si elle peut l'être en Ville de Genève. Pas plus loin que l'année passée, la votation sur la RIE III a failli être annulée dans le canton de Genève, suite à un recours déposé par un citoyen, après que le conseiller d'Etat Serge Dal Busco (PDC) ait appelé à voter pour la RIE III dans un courrier envoyé à tous les contribuables. La droite genevoise ne s'était guère émue de cette propagande gouvernementale. Et que dire de la votation fédérale sur la RIE II, lorsque le Tribunal fédéral avait admis que le Conseil fédéral avait sciemment menti sur les pertes fiscales que cette réforme induirait, les minorant d'un facteur dix, mais refusa d'annuler le résultat de la votation pour autant.

En réalité, c'est plutôt la droite genevoise qui fait entrave au libre exercice des droits démocratiques, en empêchant, à coup de manœuvres juridiques, une votation populaire. Parce qu'elle sait pertinemment qu'elle aurait perdu face au peuple. Désormais, même si un vote a encore lieu cette année, et que les coupes budgétaires sont annulées, il ne sera pas possible de dépenser l'intégralité des montants budgétés, faute de temps. Et si, ce qui est probable, le vote populaire a lieu en 2018 et que les coupes budgétaires sont annulées, elles resteront effectives, puisqu'il n'est pas possible de dépenser en 2018 des montants figurant dans le budget 2017. La droite aura ainsi imposé son projet rétrograde malgré la volonté du peuple.

Un combat politique

Ces considérations permettent de comprendre qu'il s'agit d'un combat politique, où les principes abstraits du droit et des règles démocratiques ne sont qu'un prétexte. Au fond, la droite genevoise veut la tête de Rémy Pagani parce qu'elle ne supporte pas ce qu'il représente: un militant de gauche qui l'est resté même au sein de l'exécutif, plutôt que de céder à l'idéologie du compromis et de la collégialité. Elle ne lui pardonne pas de s'être battu contre son agenda de démantèlement social, d'avoir lui-même massivement récolté des signatures pour les quatre référendums aujourd'hui annulés par la Chambre constitutionnelle. ■

Alexander Eniline

Le financement des TPG bétonné

GENÈVE • Le Grand Conseil vient d'entériner une modification de la loi sur les TPG, qui permettra un financement pérenne des bus et trams genevois.

«La décision du parlement entérine le fait que l'Etat doit impérativement fournir les ressources nécessaires pour compenser les coupes dans les prestations et assurer le développement indispensable des TPG», explique Pierre Vanek, député d'Ensemble à Gauche (EàG). Le 22 septembre, c'est par 48 voix contre 45, que le Grand Conseil a décidé d'approuver une modification de la loi sur les TPG, soutenue par EàG, le PS et le MCG. La modification légale prévoit qu'en cas de baisses de tarifs des transports publics, l'Etat a l'obligation de compenser automatiquement la baisse éventuelle des rentrées et qu'une augmentation des tarifs ne peut en aucun cas donner lieu à une réduction de subvention pour les opérateurs. «Cette décision reconnaît enfin que les tarifs ne sont pas une 'variable d'ajustement' acceptable pour le budget des TPG», explique encore le député. Elle correspond aussi à une obligation légale découlant du droit supérieur, obligation inscrite dans le droit fédéral à l'art. 28 de la Loi fédérale sur le transport des voyageurs. Le rattrapage actuel devrait avoisiner la vingtaine de millions de francs.

Un triple rejet des hausses de tarifs

«Ce vote majoritaire du Grand Conseil met enfin un terme à la tentative PLR-PDC visant à étrangler les TPG pour punir les électeurs et les usagers des transports publics pour avoir refusé, par trois fois, toute augmentation antisociale et anti-écologique de tarifs des transports en commun à Genève», précise encore Pierre Vanek.

Rappelons que les Genevois ont approuvé par deux fois une baisse des tarifs et abonnements via une initiative populaire cantonale de l'Avivo en 2013, puis 2014, après invalidation de la première votation populaire. Le 21 juin dernier, les électeurs se sont encore opposés à une hausse des tarifs concoctée par la droite et combattue par un référendum d'EàG. A chaque fois, le Conseil d'Etat - notamment le Conseiller d'Etat, Luc Barthassat, et la droite avaient agité mesquinement des menaces de réduction de prestations ou de cadences. Face à ces menaces, EàG prévoyait d'ores et déjà de lancer une initiative pour assurer un financement pérenne des TPG. «Aujourd'hui, le texte de l'initiative législative que nous entendions lancer, si nécessaire, avec le PS et tous les partisans du développement des transports en commun, vient d'être adopté directement par le parlement. Engagement tenu donc, tarifs populaires maintenus, financement des TPG garanti!», se réjouit Pierre Vanek. ■

Réd.

Pas de plafonnement de salaires pour les huiles du public

Ce 22 septembre, le Grand Conseil genevois a adopté la Loi sur l'organisation des institutions de droit public (LOIDP). Si le texte prévoit l'introduction d'une limitation de la rémunération des Conseils d'administration, il n'en sera pas le cas pour les directions générales des principaux établissements publics (HUG, SIG, TPG, Hospice général, Aéroport, etc.). A titre d'exemple, le directeur général des HUG gagne 340'000 francs par année contre 253'000 francs pour un Conseiller d'Etat. Un amendement pour plafonner leurs rémunérations proposé par Ensemble à Gauche a été refusé par une large majorité, du MCG aux Verts. «Ces directeurs resteront donc mieux payés que des ministres! Plus terrifiant encore, la possibilité de se voir octroyer des bonus a été introduite dans la loi», a vitupéré, en vain, la gauche combative.

Vaud adopte une loi cantonale sur les violences domestiques

En troisième débat, le Grand Conseil a mis la touche finale cette semaine à la loi d'organisation de la prévention et de la lutte contre la violence domestique (LOVD). Le texte renforcera le mécanisme d'expulsion des auteurs de violence domestique du domicile conjugal, pérennisant une pratique mise en place depuis 2015 dans le cadre d'un paquet de mesures transitoires urgentes. «Avant, la pratique consistait à mettre à l'abri la victime et les enfants (notamment dans des centres d'accueil tel que celui de Malley-Prairie). Aujourd'hui, Il est considéré comme préférable d'expulser l'auteur, surtout pour maintenir les enfants dans leur lieu de vie habituel», notait le rapport de la commission chargée d'étudier le projet. Les auteurs de violence pourront donc être expulsés immédiatement du logis et ce durant trente jours contre quinze actuellement. La loi introduit également trois entretiens socio-éducatifs obligatoires pour les auteurs de violence dans le but de limiter la récidive.

Par ailleurs, elle donne la possibilité pour le juge d'astreindre l'auteur de violence ayant été expulsé à porter un dispositif de surveillance électronique, sous réserve de la modification légale du droit fédéral. «Ce dispositif utilisé en Espagne et en France permet ainsi de contrôler que la victime n'est pas harcelée et exposée à un nouveau cycle de violence», précisait le rapport de la commission chargée d'étudier le projet. Le Grand Conseil a cependant refusé de suivre la proposition de l'écologiste, Christian Van Singer, qui demandait la séquestration policière à titre provisoire et préventif des armes à feu en possession de l'auteur des violences. ■

Réd.

GAUCHEBDO IMPRESSUM

Société d'édition de Gauchebdo
25, rue du Vieux-Billard, 1205 Genève
Christophe Grand, président cgd@gauchebdo.ch

Rédaction
25, rue du Vieux-Billard, 1205 Genève
redaction@gauchebdo.ch
022 320 63 35
Joël Depommier, rédacteur en chef jdr@gauchebdo.ch
Juliette Müller, journaliste jmr@gauchebdo.ch
Stéphane Montavon, dessinateur smn@gauchebdo.ch

Administration
Jean-Pierre Kohler administration@gauchebdo.ch

Abonnements
abo@gauchebdo.ch
www.gauchebdo.ch/abo
CP 168, 1211 Genève 13
079 686 79 37
CCP 12-9325-6

Publicité
tarifs et informations sur www.gauchebdo.ch/tarifs-publicitaires

Maquette
Solidaridad Graphisme, 1204 Genève

Impression
Pressor, 6, route de Courroux, 2800 Delémont

L'initiative pour une caisse publique genevoise validée

Cette semaine, Le Conseil d'Etat genevois a constaté l'aboutissement de l'initiative populaire constitutionnelle cantonale, lancée par le PdT en mars dernier et intitulée «Pour une caisse d'assurance maladie et accidents genevoise publique à but social». Forte de 14'400 signatures, l'initiative a engrangé nettement plus de paraphes que les 10'263 nécessaires. Le pari est gagné.

Rappelons que cette caisse maladie genevoise publique à but social, ayant pour mission de garantir aux personnes domiciliées dans le canton une couverture de soins complète, sera constituée sous forme d'établissement public autonome. «Cette caisse publique est une nécessité pour protéger les personnes ayant besoin d'une couverture pour les frais médicaux et pharmaceutiques. De plus, la caisse cantonale étant expressément une caisse à vocation sociale, ses dirigeants auront pour tâche prioritaire de tout mettre en œuvre pour alléger le poids des primes et d'assurer une transparence totale», estimait le parti au moment de lancer son initiative cantonale. ■

Réd.

Pas de mesures ambitieuses contre le chômage à Genève

Cette semaine, le Grand Conseil genevois a rejeté le «projet de loi en matière de chômage et d'emploi» proposé par l'Alternative (Ensemble à Gauche, socialistes et Verts). Pour rappel, celui-ci avait été déposé en 2014 suite au constat de l'«absence de résultats probants» de la politique cantonale genevoise en matière de chômage et notamment de «l'émergence de sous-enchère salariale et de sous-statuts du travail», provoquée par des mesures telles que les Emplois de solidarité (EdS) ou autres activités «d'occupation», destinés aux chômeurs.

Un changement total de paradigme

Représentant un changement total de paradigme, le projet proposait la création d'emplois dans le secteur public, notamment en transformant tous les postes de stages ou destinés à l'«insertion» des chômeurs en véritables postes. Il ambitionnait également de développer la formation et s'opposait à la stigmatisation des chômeurs. Il s'agissait «d'assainir ce qui est devenu le 'business' de la réinsertion», selon les termes de Jocelyne Haller, députée Ensemble à Gauche et l'une des initiatrices du projet. «C'est ambitieux, mais à la mesure des défis posés par le chômage et la détérioration du marché de l'emploi», soulignait Ensemble à Gauche en 2014.

«La droite, a jugé notre projet irréaliste et trop coûteux. Par contre, quand il s'agit des grandes entreprises et des privilégié-e-s, elle trouve sans problème des centaines de millions», a dénoncé cette semaine Jocelyne Haller, suite à l'échec de la loi devant le Grand Conseil. Et d'ajouter: «Une fois de plus, la droite étale son mépris des classes populaires et son soutien indéfectible aux privilégié-e-s.»

Malgré le refus de son texte, Ensemble à Gauche assure dans un communiqué que «le débat va se poursuivre. D'autres suites, sous diverses formes, sont d'ores et déjà prévues». ■

Réd.

AGENDA CULTUREL ET MILITANT

Comandante Eterno. Che Guevara: 50 ans d'immortalité

Du 3 au 7 octobre à Genève

Expo photos, conférences, films et événements culturels autour du cinquantenaire de la mort de Che Guevara.

Mardi 3 octobre à 18h30 dans le Hall d'UniMail, Vernissage et exposition de photos d'Ernesto Che Guevara . Intervention de l'Ambassadeur de Cuba auprès de l'ONU Pedro Luis Pedroso Cuesta.

A 19h30, Salle MR170, UniMail, conférence avec Saïd Bouamama et Jean Ziegler sur l'héritage internationaliste de Che Guevara.

Jeudi 5 octobre à 19h à la Maison des Associations, Salle Chico Mendes, Films documentaires sur Ernesto Che Guevara : «Révolution». Intervention de l'Ambassadrice de la Bolivie auprès de l'ONU Nardi Suxo Iturry.

Samedi 7 octobre à 16h dans le hall d'UniMail, Evénement culturel de clôture. Intervention de l'Ambassadeur du Venezuela auprès de l'ONU Jorge Valero, Concert de violon (J.S Bach, M. de Elias y Gavinies) de Carolina Leon Paéz, «Es así como avanzamos: el Che y el Socialismo», Hernan Ormeño (Teatro vuelvo al sur), recital politico-poetico, «Bolivia sin fronteras», danses folkloriques.

Génération 68, des années d'espoir

Jeudi 5 octobre à 20h15 à La Fraternité, Place Arlaud, à Lausanne

Une soirée consacrée à l'histoire de la LMR/PSO. Afin d'interroger cette période, ainsi que la trajectoire de celles et ceux qui se sont, à l'époque, engagé·e·s dans cette gauche radicale, l'AEHMO vous invite à participer à une soirée publique d'information et de discussion.

JE M'ABONNE À GAUCHEBDO !

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Téléphone :

Ville : email :

Pays : Formule :

FORMULES ET TARIFS

	SOUTIEN	NORMAL		RÉDUIT	
	papier & web	papier & web	web seul	papier & web	web seul
1 année	250 frs	165 frs	110 frs	95 frs	60 frs
6 mois		90 frs		50 frs	
Essai (3 mois)		20 frs			

Gauchebdo a besoin de votre soutien !

CONTACTS ABONNEMENTS

Gauchebdo - abonnements
case postale 168
1211 Genève 13

abo@gauchebdo.ch

En vous abonnant directement sur le web, vous simplifiez grandement la gestion administrative de votre abonnement : **www.gauchebdo.ch/abonnements**

LA CHRONIQUE FÉMINISTE

Retraites. Il faut poser la question de la répartition des richesses

Personnellement, je suis déçue du rejet à 52,7% des voix de la Prévoyance 2020, projet de compromis dont les travaux difficiles ont duré six ans...

Certes, je n'étais pas satisfaite de l'augmentation de la retraite des femmes à 65 ans, ni convaincue par la «compensation» de 70 francs. Mais j'ai voté oui à la prévoyance 2020 et à l'augmentation de la TVA (qui représentait un café par mois, si j'ai bien compris).

Genève a massivement rejeté la réforme des retraites, à 60,3%, majoritairement dans les arrondissements de gauche, et se retrouve à égalité avec... Appenzell Rodes-Intérieures! Le demi-canton hyper-réactionnaire qui dit non à tout, et vote à l'opposé de Genève. La honte! Le référendum a été lancé par les mouvements syndicaux et de gauche, particulièrement actifs à Genève, les opposants se sont additionnés, la droite, qui ne voulait pas des 70 francs, faisant voler en éclats un compromis difficile, la gauche, qui ne voulait pas de l'élévation de la retraite des femmes à 65 ans. En outre, la gauche veut renforcer le premier pilier, l'AVS. de répartition, et la droite le deuxième, de capitalisation, le plus injuste, et soumis aux caprices de la bourse et des banksters. Le peuple a donc envoyé à la poubelle un Nième projet. Cela fait 20 ans que les différentes solutions proposées sont refusées. L'équilibre financier de nos retraites est en danger... Ce qui m'inquiète le plus, c'est que le prochain projet sera pire, puisque conduit par la droite, d'autant que le Conseil Fédéral vient de se droitiser un peu plus en la personne d'Ignazio Cassis. Tout cela ne laisse rien envisager de bon pour les plus démuni-e-s, ni pour les femmes.

Les femmes, parlons-en, éternelles victimes des réformes. Il est quand même hallucinant qu'on veuille les faire travailler une année de plus, jusqu'à 65 ans, comme les hommes, au nom de «l'égalité», alors qu'elles continuent à être payées 20 % de moins... Il faudra bien que les politiques se décident à empoigner les retraites des femmes dans leur globalité. D'abord, il faut que les travailleurs (surtout des travailleuses, d'ailleurs) cotisent au 2e pilier dès le premier franc gagné (et non pas au-dessus de Fr. 19'890 par an, comme actuellement). 60% des femmes travaillant à temps partiel (contre 16% pour les hommes), elles sont les premières pénalisées. Ensuite, il faut obliger les entreprises à faire la transparence sur les salaires, ce qui permettra des comparaisons, et si les différences persistent entre les femmes et les hommes, il faut des structures qui permettent de les contraindre à appliquer la loi de 1981 (déjà 36 ans!) sur l'égalité salariale, et de prendre des sanctions en cas de refus. Enfin, il faut modifier les mentalités, afin que les tâches ménagères et éducatives soient réparties entre les hommes et les femmes. Ainsi, les mères ne se sentiront plus obligées d'arrêter leur activité professionnelle pour éduquer leurs enfants. Car tout cela, le salaire plus bas, la cotisation à partir de 20'000 fr., l'arrêt du travail, le temps partiel, sans compter le «plafond de verre» (la plus grande difficulté à gravir les échelons) péjore gravement le montant de la retraite des femmes. Les facteurs négatifs s'additionnent. A la fin, elles sont quadruplement, voire quintuplement pénalisées.

Au lieu d'élever l'âge de la retraite des femmes, il vaudrait mieux favoriser la flexibilité pour toutes et tous. Il est assez cynique de faire reposer les économies sur le dos des femmes, d'autant plus qu'à partir d'un certain âge, il devient très difficile, voire quasiment impossible, de retrouver du travail. Une fois de plus, les femmes sont pénalisées, parce que la société machiste qui est la nôtre pardonne moins aux femmes qu'aux hommes les outrages de l'âge. Dans un certain nombre de postes, le physique compte. Il y eut un temps où, chez Swissair, les hôtesses de l'air étaient considérées comme «vieilles» à 35 ans (on les transférait à des tâches au sol), tandis que les stewards pouvaient rester en fonction jusqu'à 50 ans. Je crois que ces différences ont été abolies. Mais le désir de «chair fraîche» pour les métiers de contact avec la clientèle reste tenace, au moins inconsciemment. Vouloir faire travailler les femmes jusqu'à 65 ans, alors qu'elles ont de la peine à se recycler à 50, touche à l'absurde.

L'AVS est une conquête de gauche, il est impératif de la défendre, comme il est impératif de défendre la situation des femmes. Il s'agit enfin d'appréhender la répartition des richesses produites. Si l'on paie correctement les travailleurs et les travailleuses, si l'on prend en compte les tâches non rémunérées majoritairement assumées par les femmes, la perspective change. Depuis la fin des Trente Glorieuses, une part croissante des richesses produites va au capital et non plus aux revenus du travail. Si cette question n'est pas posée, on passe à côté de la solution. Mais cela suppose l'inversion d'un rapport de force, pour l'heure, en défaveur de celles et ceux qui produisent ces richesses.

Il serait temps de construire un monde plus juste, centré sur les besoins des humains et des travailleurs, travailleuses, au lieu de l'économie, de la fuite en avant, de la recherche effrénée du plus bas prix de revient, ce qui exténue la terre, les matières premières, les gens.

Huguette Junod

Si l'on a pu sauver les banques de la crise, on doit pouvoir aussi sauver le climat

CLIMAT • Dans le cadre du Festival international du film sur les glaciers qui s'est tenu à Genève, le climatologue et glaciologue Jean Jouzel, reconnu mondialement pour ses analyses de la fonte des glaces de l'Antarctique et du Groenland, a alerté une nouvelle fois sur les risques du réchauffement climatique et océanique.

«Tout a été dit dès le premier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec) en 1990, qui soulignait que dans le cas où aucune mesure n'était prise, on pourrait assister à une augmentation de 3° d'ici 2100 de la température terrestre, avec une augmentation de la hauteur des mers de 65 cm», assure Jean Jouzel, ancien vice-président du Giec et Prix Nobel de la paix 2007, en préambule de sa conférence. Ce premier rapport soulignait expressément que la concentration dans l'atmosphère des gaz à effet de serre (dioxyde de carbone, méthane, chlorofluorocarbones, protoxyde d'azote), qui renforce l'effet de serre naturel, était due essentiellement aux activités humaines. Depuis 200 ans, le CO_2 a augmenté de 40%, alors que le protoxyde d'azote, dont 2/3 tiers provient de l'agriculture (engrais, fumier), a progressé de 20% depuis l'ère préindustrielle.

Des COP annuelles depuis 1992

A partir de ce premier rapport et du Sommet de la terre de Rio en 1992, où est ratifiée la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, des Conférence des parties (Etats signataires) à la convention (COP) se déroulent annuellement dans le monde. La COP3, qui s'est tenue à Kyoto en 1997, a mis en place un Protocole pour la période 2008-2012, soit un accord international visant à la réduction des émissions de gaz à effets de serre, mais «sans la ratification des USA de George W. Bush», rappelle le scientifique. En 2009, la COP15 de Copenhague, qui a discuté de la prolongation du Protocole de Kyoto pour la période 2013-2024, débouche sur des résultats mitigés. Si l'objectif de limiter l'augmentation de la température de 2% d'ici la fin du siècle a été ratifié et le principe d'un Fonds vert, doté de 100 milliards de dollars à partir de 2020 pour aider les pays du Sud à s'adapter, a été accepté, seuls 15% de pays émetteurs avaient pris des engagements à cette date. Avec la COP21 de Paris en 2015, l'ensemble des délégués a signé finalement un accord international sur le climat, applicable à tous les pays, fixant comme objectif une limitation du réchauffement mondial entre 1,5° et 2° d'ici 2100. Tous devront détailler dès 2018 leurs outils pour atteindre ces objectifs. Voilà pour la théorie.

Pour atteindre ces objectifs de réduction, il faudrait cependant que le pic d'émissions de gaz à effet de serre survienne et se stabilise au plus tard en 2020, estime le scientifique. «Comme l'a reconnu le Giec en 2007, il faudrait diminuer de 40 à 70% les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050 et atteindre la neutralité carbone d'ici à 2100», précise-t-il, tout en désignant de nouvelles menaces. «La volonté de Donald Trump de se retirer de l'accord de Paris est catastrophique, car il pourrait inciter des pays qui émettent beaucoup de gaz à effet de serre à limiter leurs efforts», estime Jean Jouzel. Il faut aussi ajouter que l'accord de Paris n'a pas inclus dans son programme la réduction des émissions de gaz à effet de serre des secteurs maritime et aérien.

Pointes de températures à 50-55°

La situation urge pourtant. Dans un récent *Rapport sur le climat de la France au XXIe siècle*, rédigé par plusieurs scientifiques de Météo-France ou de l'Institut Pierre-Simon Laplace, sous la direction du conférencier du jour, différentes simulations ont été établies. Celui-ci envisage pour la période 2071-2100 des hausses 0,9° à 1,3° pour le scénario de plus faibles émissions dans l'Hexagone, mais pouvant atteindre de 2,6° à 5,3° en été pour le scénario de croissance continue des émissions. «Il pourrait y avoir des journées de canicule à 50-55° dans certaines régions comme l'Est. Avec de telles températures, les travaux et activités à l'extérieur deviennent impossibles, les risques sanitaires augmentent», souligne Jean Jouzel. Avec un sol devenu sec, les feux de forêt, qui avaient détruit 70'000 hectares en 2003, année de canicule, s'étendront à des régions comme le centre ou l'ouest dès 2050.

Observateur lucide de l'évolution climatique, Jean Jouzel ne veut pas sombrer dans le pessimisme. «Sortir de l'énergie fossile est techniquement possible et économiquement viable, même si ce sera très difficile. L'économie mène le monde. Il faut donc rendre attractifs les investissements dans les énergies renouvelables, montrer qu'ils créeront des emplois», annonce-t-il, estimant qu'à l'échelle planétaire, 50% de l'énergie pourrait venir du renouvelable en 2050 si les Etats le veulent bien. C'est bien là où le bât blesse. «En France, la nouvelle loi sur la transition écologique est excellente, mais sa mise en œuvre est loin d'être à la hauteur. Il sera très difficile d'atteindre l'objectif de 23% d'énergie renouvelable en 2020», tempère-t-il. Comment faire pour bouger les politiques publiques? Il croit en l'incitation notamment auprès des citoyens pour qu'ils deviennent éco-responsables, mais aussi à l'imposition contraignante, par exemple, en taxant plus lourdement le prix du CO_2. «Il faut jouer sur les deux tableaux», tranche-t-il.

Selon le scientifique français, le pic mondial d'émissions de gaz à effet de serre doit être atteint et se stabiliser d'ici trois ans. Mathieu Delmestre

Pour un Tribunal international environnemental

Dans l'auditoire, Anne Mahrer, coprésidente des Aînées pour la protection du climat, veut en passer par la justice. Son association a déposé en novembre dernier une requête auprès du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (Detec) pour que la Suisse s'engage à réduire drastiquement les émissions de CO_2 pour préserver la santé des femmes âgées. Après le refus du Département d'entrer en matière, l'association a déposé fin mai un recours contre la décision au Tribunal administratif fédéral. Des mouvements similaires ont aussi déposé des plaintes pour imposer la justice climatique en Nouvelle-Zélande, aux USA, en Belgique, en Norvège ou aux Philippines. «Pour l'instant, il existe des tribunaux fictifs comme le tribunal international Monsanto, qui a condamné la multinationale à La Haye en avril. Il faudrait mettre en place un vrai tribunal international environnemental», acquiesce Jean Jouzel. Il approuve aussi l'action des militants qui demandent des comptes aux grands établissements financiers et aux banques dans leur politique d'investissements dans les énergies fossiles. «Je partage l'avis de l'économiste Pierre Larrouturou, qui estime que si l'on a trouvé 3'000 milliards d'euros pour sauver les banques de la crise financière, il est possible de trouver 1'000 milliards pour sauver le climat», suggère, sous les applaudissements, Jean Jouzel. ■

Joël Depommier

Die Linke prête à mobiliser contre l'AfD

ALLEMAGNE • Tirant enseignement du scrutin, le parti de la gauche radicale, qui améliore légèrement son propre score, évoque les axes du combat qu'il entend mener pour réduire l'extrême droite.

La percée d'un parti d'extrême droite, dont certains dirigeants tiennent des propos nationalistes-ethniques (völkisch) de sinistre mémoire, «place Die Linke devant un défi considérable», relève Dietmar Bartsch, co-tête de liste du parti au scrutin du Bundestag. Les dirigeants du parti de la gauche radicale livraient le lendemain du scrutin du 24 septembre, face à la presse, leur première analyse des résultats des élections de dimanche, qui ont eu l'effet d'un tremblement de terre politique. Puisque la CDU et le SPD, associés aux affaires sous la houlette d'Angela Merkel dans la grande coalition, y ont perdu respectivement 8,6 points et 5,3 points de suffrages sur le précédent scrutin, au profit pour l'essentiel des nationalistes de l'Alternative pour l'Allemagne, AfD (12,6%). Face à ce basculement à droite, confirmé encore par la percée du FDP, le parti libéral (10,5%), «il nous faut rien moins qu'engager un combat de société», souligne Katja Kipping, coprésidente du parti.

Démasquer l'imposture de l'AfD

Les dirigeants de Die Linke n'entendent surtout pas gommer la gravité du moment. Même si leur parti (9,2%) s'en tire, lui, plutôt bien, puisqu'il réussit la seconde meilleure performance de son histoire et siégera avec cinq députés supplémentaires dans le nouveau Bundestag. «Nous n'avons pas atteint certains de nos objectifs: passer la barre des 10%, conserver la 3e place devant l'AfD», reconnaît Dietmar Bartsch. Il pointe cependant des signes encourageants chez les jeunes électeurs, «toujours plus nombreux à nous soutenir», ce qui peut constituer autant d'appuis pour l'avenir, «et donc pour le combat contre les nationalistes».

Mais le processus «sera long», prévient Bernd Riexinger, l'autre coprésident de Die Linke. Démasquer l'imposture des 95 députés d'extrême droite «ne sera pas l'affaire de quelques mois», précise-t-il, en faisant référence à l'expérience de la gauche, des progressistes, des antiracistes dans les pays voisins, confrontés, parfois depuis longtemps, à des phénomènes électoraux analogues à celui qui vient de surgir outre-Rhin.

Si Die Linke a marqué des points chez les plus jeunes et s'est renforcée dans la partie occidentale du pays, elle a aussi perdu du terrain à l'Est, là où elle est traditionnellement la mieux implantée, au profit de l'AfD, arrivée en seconde position sur le territoire de l'ex-RDA. Katja Kipping, élue dans cette partie du pays, en Saxe, insiste sur «la nécessité de ne pas tourner le dos» aux électeurs qui ont cru bon de voter pour l'AfD. «Pas ceux bien sûr qui sont foncièrement xénophobes, ceux-là ne m'intéressent pas, s'exclame-t-elle. Mais tous les autres.» Et d'énumérer: «Ceux qui sont saisis par l'angoisse du déclassement, ceux qui sont chassés de leur logement à l'intérieur des villes parce que le prix des loyers explose.»

Il ne faut surtout pas baisser l'exigence de solidarité, d'assistance à des réfugiés en danger face à l'AfD, insistent les dirigeants de Die Linke. Les joueurs de flûte de l'extrême droite proposent classiquement aux mal lotis de «piétiner plus mal lotis encore qu'eux». D'où l'importance de «mettre le doigt sur la vraie origine des problèmes», lance Sahra Wagenknecht, l'autre co-tête de liste du parti à l'élection du Bundestag. Comme ce manque d'investissement dans les infrastructures, y compris pour les réseaux Internet, qui renforce encore le sentiment d'isolement des populations des zones excentrées. ■

Bruno Odent

Paru dans *L'Humanité*

LA CHRONIQUE JEAN-MARIE MEILLAND

La bureaucratie néolibérale corsète le monde

David Graeber, anthropologue anarchiste américain et l'un des animateurs du mouvement Occupy Wall Street, a publié en 2015 un ouvrage intitulé en français «Bureaucratie». Ce livre permet de réfléchir de manière inhabituelle à diverses questions concernant le système dans lequel nous vivons.

Une première question, centrale, est précisément celle de la bureaucratie. Le néolibéralisme s'est toujours prévalu, au nom de la liberté, d'une hostilité déclarée à la bureaucratie, identifiée au socialisme et au communisme honnis. Mais paradoxalement, comme Graeber et d'autres auteurs[1] l'expliquent avec éloquence, il n'y a finalement guère de système plus bureaucratique que le système néolibéral. C'est qu'un système voulant assurer la plus grande liberté pour les grandes banques et les multinationales en vue de maximiser leurs profits ne peut fonctionner sans de puissantes interventions venant d'en haut.

On peut en citer toute une série. Les règlements de toutes sortes prolifèrent aujourd'hui aux niveaux national et supranational (comme on le voit dans l'UE), alors que de nombreux traités contraignants mettent en œuvre le libre-échange en dépouillant les pays des instruments aptes à défendre leurs citoyens. Les entreprises privées sont sans cesse soumises au contrôle d'experts et de consultants qui viennent dicter leurs solutions. Des méthodes managériales tyranniques imposent aux gens de métier de remplir des dossiers, d'être sans cesse évalués, ainsi que de subir de continuels remaniements dans l'organisation et les processus de travail. On établit des programmes de gestion de la pauvreté par l'intégration au marché. Dans les services publics, le new public management impose avec acharnement les normes privées. Les diverses structures sont mises sous pression pour obtenir des certifications et de bonnes places dans des classements. Des exigences de plus en plus élevées en matière de diplômes garantissent la bonne intégration à la logique du système.

Depuis les années 1980, on constate que les Etats néolibéraux et les grandes entreprises privées obéissent aux mêmes règles, ce qui témoigne, pour David Graeber, de l'instauration d'une bureaucratie universelle au service du capitalisme: «Nous assistons à la fusion progressive de la puissance publique et privée en une entité unique, saturée de règles et de règlements, dont l'objectif ultime est d'extraire de la richesse sous forme de profits». Il n'est pas douteux que cet immense corsetage, empêchant d'accomplir efficacement les tâches concrètes et conduisant nombre de travailleurs à l'épuisement, sert à déstabiliser, à décourager et à détruire l'esprit de résistance. Comme l'écrivent de Gaulejac et Hanique: «Ces différents outils et ces différentes pratiques de management obéissent à des logiques similaires et produisent des effets équivalents. Tous mettent en concurrence les salariés, les services, les établissements, les entreprises. La compétition devient un principe de gestion généralisé, qui individualise le rapport à l'activité, désamorce les revendications collectives, délite les collectifs de travail».

Une deuxième question soulevée par Graeber a trait aux nouvelles technologies. A leur sujet, et particulièrement à celui d'Internet, il propose une thèse aussi stimulante qu'iconoclaste. Face aux hérauts de la fameuse révolution informatique censée changer radicalement le monde, le chercheur américain prétend au contraire que le progrès technique a connu un coup d'arrêt à partir du milieu du XX^{ème} siècle. Alors qu'un amateur de science-fiction vivant en 1900 aurait pu voir la réalisation de ses rêves de fusées et de voyage sur la lune, le futurologue de 1950 n'entreverrait aujourd'hui ni les voitures volantes, ni les élixirs d'immortalité, ni les colonies sur Mars prévus à cette époque. Il devrait se contenter d'Internet, mais, selon Graeber, «il ferait sûrement remarquer que ce dont nous lui parlons, en fait, est une combinaison extrêmement rapide et accessible partout dans le monde de la bibliothèque, de la poste et du catalogue de vente par correspondance».

Si les prévisions enthousiastes de la science-fiction n'ont pas abouti à l'ère néolibérale, le chercheur l'explique par le fait que le capitalisme restreint l'activité économique à ce qui permet de maximiser les profits à court terme et renonce à une recherche audacieuse. Lorsque la rivalité à connotation utopique avec l'U.R.S.S. a pris fin, les entreprises capitalistes se sont concentrées sur des produits de grande consommation vendus à bas prix (comme l'iPhone).

Ainsi, Internet contribue également à l'instauration de la bureaucratie universelle décrite auparavant: «La victoire finale sur l'Union soviétique n'a pas réellement conduit à l'hégémonie du 'marché'. Son effet principal a été de cimenter la domination d'élites managériales fondamentalement conservatrices: de bureaucrates des grandes compagnies ou à leur image qui utilisent le mode de pensée du résultat financier, de la concurrence, du court terme, comme prétexte pour écraser tout ce qui pourrait avoir des implications révolutionnaires, quelles qu'elles soient». Malgré son potentiel démocratique et créatif, on voit qu'Internet joue un rôle clé dans les processus de contrôle et d'encadrement des travailleurs au service du système. Selon de Gaulejac et Hanique: «Quels que soient l'heure et le lieu, une prise de courant pour brancher l'ordinateur, un téléphone portable à portée de main suffisent pour installer son poste de travail… La frontière entre le travail et le hors-travail tend à s'estomper, alors même que la plupart des travailleurs souhaitent la maintenir».

Ces points de vue apportent assurément des éclairages intéressants qui montrent aussi combien les proclamations des libéraux sur la liberté et la démocratie sont rhétoriques. Certes, la critique de la bureaucratie par Graeber est sans doute trop libertaire: est-il en effet possible, dans les grandes sociétés modernes, de se passer d'une certaine bureaucratie, et n'est-il pas possible de concevoir une bureaucratie au service des usagers et démocratiquement contrôlée? Quant à la sympathie que l'auteur laisse percer pour les grandes innovations technologiques libérées du capitalisme, on peut être plus tiède que lui: une bonne part de l'imaginaire technologique ne produit-elle pas plus de problèmes qu'elle n'en résout, et ne vaudrait-il pas mieux renoncer à une science appliquée voulant toujours aller plus loin (par exemple sur Mars), au-delà de la satisfaction raisonnable de nos besoins?

Mais quoi qu'il en soit, toute perspective d'avenir, comme le souligne bien Graeber, devra mettre de côté l'esprit étroit et oppressif du capitalisme néolibéral. Dès maintenant , d'ailleurs, c'est souvent en détournant les consignes de cette nouvelle bureaucratie qu'il est encore possible d'accomplir un travail utile.

Jean-Marie Meilland

1 Vincent de Gaulejac, Fabienne Hanique, *Le capitalisme paradoxant, Un système qui rend fou*, Editions du Seuil, 2015, et Béatrice Hibou, *La bureaucratisation à l'ère néolibérale*, Editions La Découverte, 2012.

François Roulet, un prolifique homme de culture

ÉVÉNEMENT • la Cinémathèque accueille une soirée en hommage à François Roulet, acteur, graphiste, peintre dont l'itinéraire éclaire l'histoire culturelle romande et francophone des années 1950-1970.

C'est la parution d'un «dossier» consacré par la revue d'histoire du cinéma *1895* aux affiches que Roulet réalisa pour la Cinémathèque d'Alger entre 1962 et 1971 et l'écriture d'une biographie due à Françoise Coursaget qui offrent l'occasion de ce retour sur une période oubliée du combat culturel au théâtre, à la télévision, au cinéma et dans les arts graphiques.

François Roulet a créé avec Alain Tanner le Centre d'animation cinémathographique (CAC) de Genève. DR

Création du TPR

François Roulet (1931-1979) a connu trois «vies» lors de son existence pourtant trop brève: élève de Charles Dullin, il est acteur de théâtre en France (TNP) puis en Suisse où il participe avec Bernard Liègme et Marcel Tassimot, déserteur français, à la création du Théâtre Populaire Romand, un «théâtre pour le peuple» qu'au début, la FTMH soutient; puis il se rend en RDA au Berliner Ensemble créé par Brecht, joue à Lausanne au théâtre, sous la direction de Benno Besson, dans *Sainte Jeanne des Abattoirs* de Brecht ainsi que dans deux dramatiques télé réalisées par Claude Goretta l'une sur un texte de Walter Weideli, *Dossier Chelsea Street*, et l'autre de Henri Debluë, *Force de loi*. Deux dramatiques appartenant à cette première période de la télévision romande où l'audimat ne commandait pas la programmation mais où l'on se souciait d'amener les téléspectateurs à une réflexion sur la société, les lois, les formes de domination sociale.

En 1962, il se rend à Tunis puis en Algérie devenue indépendante, comme nombre d'intellectuels, d'artistes ou d'enseignants, pour aider à l'édification d'une nouvelle société. Il y entame une carrière de graphiste et d'animateur à la Cinémathèque algérienne. En 1971, l'atmosphère n'étant plus guère à l'internationalisme en Algérie, Roulet arrive à Genève où, avec l'appui de son ami Alain Tanner, il crée le Centre d'animation cinématographique (CAC), d'abord à la Salle Patiño puis au cinéma Voltaire; jusqu'en 1977 où la Ville le «remercie». Il joue encore dans *Messidor* d'Alain Tanner et se voue au dessin et à la peinture avant de disparaître à 50 ans. Son œuvre graphique et plastique est conservée au Musée des beaux-arts de La Chaux-de-Fonds.

Inscrit dans une perspective d'émancipation sociale

Cet itinéraire fait ainsi revivre des moments culturels et politiques de grande importance – TNP, TPR, Berliner Ensemble, Télévision romande, Algérie indépendante, CAC enfin: théâtre et cinéma d'éducation populaire, télévision de qualité, cinémathèque, autant d'actions inscrites dans une perspective d'émancipation sociale et culturelle et de libre création.

Lors de la soirée seront évoqués la vie et l'œuvre de Roulet du Locle à Genève en passant par Paris, Berlin, Tunis et Alger avec des interventions notamment de Françoise Coursaget, Pierre Barde, François Albera, Sophie Vantieghem, Freddy Buache. Seront projetés des extraits de *Dossier Chelsea Street* (1961) et *Force de loi* (1962) de Claude Goretta et l'intégralité de *Messidor* d'Alain Tanner (1978) ainsi que des affiches et dessins de Roulet. ■

François Albera

Vendredi 6 octobre à 18h30, à la Cinémathèque Suisse

Les frères de Grandi ont leur musée sur la Riviera

EXPOSITION • Monument emblématique de l'architecture moderne, la maison-atelier d' Italo De Grandi devient un musée sur la Riviera vaudoise. Une exposition y est consacrée à l'œuvre de ce peintre et à celle de son frère Vincent De Grandi.

L'essentiel du travail des frères Grandi, Italiens installés dans le canton de Vaud, est constitué par des œuvres figuratives, huiles (ici «Hiver», de Vincent De Grandi), aquarelles et gouaches. DR

Ce nouveau musée vaut absolument la visite! D'abord par l'espace qui l'abrite. La villa, construite en 1939, est en effet l'œuvre du célèbre architecte italo-suisse Alberto Sartoris (1901-1998). Ce dernier a joué un rôle considérable dans la diffusion de l'avant-garde architecturale en Suisse. Il fut l'un des fondateurs, à La Sarraz en 1928, des Congrès internationaux d'architecture moderne (CIAM), aux côtés de Le Corbusier. Parmi ses nombreuses réalisations, on peut citer la fameuse église de Lourtier dans la commune de Bagnes en Valais, bâtie en béton et fonctionnelle, qui souleva une vive polémique à l'époque de sa construction en 1932. Les espaces de la villa-atelier De Grandi, créés par lui, sont donc sobres, ouverts à la lumière et constituent un bel espace pour des expositions.

Deux frères très unis

La première d'entre elles, logiquement, est consacrée à l'œuvre des frères De Grandi, Italo (1912-1988) et son cadet Vincent (1916-2010). Ces deux artistes, un peu injustement oubliés aujourd'hui, sont issus d'une famille émigrée du Piémont. Bien qu'ils fussent totalement intégrés dans la région veveysanne, leurs liens affectifs avec leur pays d'origine et l'*italianità* ne se relâchèrent jamais. Très unis, de manière presque fusionnelle, les deux frères ont souvent œuvré ensemble, notamment à des travaux graphiques pour l'industrie. Ils créèrent des procédés nouveaux en sérigraphie. On remarquera par exemple une belle affiche publicitaire pour les chocolats *Cailler Femina*. Un travail «alimentaire», dans les deux sens du terme... Italo s'essaya aussi avec bonheur à des travaux en fer battu (non représentés dans cette exposition). Mais c'est surtout leur œuvre picturale, représentée par 93 tableaux, qui intéressera le visiteur.

Les deux frères, à l'époque de leurs «élans juvéniles» dans les années 1930, ont flirté avec le surréalisme. *Le passage du train* de Vincent peut faire penser à Paul Delvaux ou à Giorgio de Chirico. Italo, lui, s'est rapproché un temps de la «peinture métaphysique» ou symboliste: ainsi dans deux grands tableaux de 1936, *Vendange céleste* et *Maternité*. En revanche, par leur traitement, ces œuvres sont proches de la «Nouvelle Objectivité», une tendance, surtout germanique, représentant les personnages de manière figée et hyperréaliste, et dont les frères Barraud de La Chaux-de-Fonds furent sans doute les meilleurs représentants en Suisse. Il est difficile de distinguer les œuvres de chacun des deux membres de la fratrie De Grandi, qui vivaient et peignaient presque en osmose. On remarquera cependant qu'Italo reste plus proche de la réalité, pendant que Vincent laisse davantage parler son imagination et montre une certaine propension au rêve: ainsi *Le conciliabule*, où deux poires semblent s'entretenir entre elles.

Les paysages d'Italie du Nord

L'essentiel de leur travail est constitué par des œuvres figuratives, huiles, aquarelles et gouaches. Leurs natures mortes (poires, kakis, coupes de fruits, fleurs...) ont la sobriété et la rigueur, mêlée de poésie diffuse, des tableaux du peintre italien Giorgio Morandi. On aimera particulièrement les aquarelles d'Italo représentant Venise en hiver sous un ciel brumeux, toutes de fluidité impalpable. L'artiste a beaucoup peint aussi dans les environs de Grignan, dans la Drôme, où il s'établissait une partie de l'année. Là, il se lia d'amitié avec le grand poète Philippe Jaccottet, qui appréciait beaucoup ses œuvres. Mais c'est l'Italie du Nord, avec ses paysages, notamment des collines aux formes très géométriques, ses fleuves tranquilles, et avec la vie quotidienne des petites gens, qui avait ses faveurs. Italo et Vincent, très marqués par la Renaissance italienne, et notamment par le Toscan Piero della Francesca (1412-1492), ont représenté un univers paisible, presque idéal, celui du Virgile des *Bucoliques*, loin des turbulences et des conflits de leur temps. Restés toujours à l'écart des modes et fidèles à l'art figuratif, les frères De Grandi méritent d'être redécouverts. On ressort de leur univers pictural avec un sentiment de paix intérieure.

Enfin il faut rendre hommage aux deux fils d'Italo, Pierre et François De Grandi, respectivement professeur de médecine et architecte-chorégraphe, qui ont conçu ce musée promis, on l'espère, à un bel avenir. Dans les projets de ses concepteurs, la mise en valeur d'artistes suisses qu'il vaut la peine de sortir de l'ombre. Une deuxième exposition, au printemps 2018, sera consacrée à un autre peintre de valeur, lui aussi un peu méconnu aujourd'hui, Wilhelm Gimmi (1886-1965), qui vécut la fin de sa vie non loin de Corseaux, à Chexbres. Puis est prévue une troisième exposition intitulée «Habiter la modernité», en collaboration avec l'EPFL. Un clin d'œil à Sartoris bien sûr... ■

Pierre Jeanneret

«Italo et Vincent De Grandi», Atelier De Grandi, Chemin d'Entre-deux-villes 7, Corseaux (près de l'arrêt du funiculaire de Corseaux), jusqu'au 15 novembre.

Lucia di Lammermoor de Donizetti, un opéra d'anthologie

OPÉRA • En ouverture de saison à Lausanne, un chef-d'œuvre du bel canto, modèle exemplaire de la tragédie musicale romantique dans une mise en scène de Stefano Poda.

L'opéra *Lucia di Lammermoor* est sans doute l'un des plus célèbres de Gaetano Donizetti qui en a écrit 71, outre 13 symphonies, d'innombrables pièces religieuses, des quatuors. Considéré comme le précurseur de Verdi, Donizetti ouvre la grande aire de l'opéra romantique italien. Enfant déjà, ce fils d'une famille pauvre de Bergame, né en 1797, montre d'indéniables talents musicaux. Sa carrière se déroule d'abord en Italie, puis il voyagera beaucoup, s'installera finalement à Paris pour revenir mourir en 1848 à Bergame après avoir sombré dans la folie, suite à une atteinte de syphilis.

L'archétype de l'opéra italien dramatique et passionné

Lucia di Lammermoor, c'est une histoire d'amour contrarié, de rivalité entre familles, de trahison, de folie et de mort, dans l'Ecosse du XVIe siècle. Lucia et Edgardo s'aiment en secret tandis que la haine sépare leurs clans. Le frère de Lucia force sa sœur, qu'il convainc d'une prétendue trahison de son amant, à un mariage qu'il a arrangé dans son intérêt à lui; Lucia tue le jour des noces ce mari qu'elle déteste, sombre dans la folie, revivant en rêve son bonheur passé, et meurt. Edgardo découvre la machination et se suicide de chagrin.

Créé à Naples en 1835, *Lucia di Lammermoor* illustre en quelque sorte tous les poncifs du genre opéra, qu'il élève à un niveau d'excellence, à part peut-être quelques passages orchestraux qui utilisent ici ou là des formules musicales un peu banales. L'écriture vocale atteint des sommets d'émotion et de virtuosité, avec des vocalises de la plus haute difficulté technique; le sextuor du final du premier acte, le dernier air de Lucia et celui d'Edgardo sont des moments d'anthologie.

Avec harpe et harmonica de verre

Sur la scène de l'Opéra de Lausanne, du 29 septembre au 8 octobre, on entendra la soprano Lenneke Ruiten qui incarnera pour la première fois de sa carrière le rôle-titre, Lucia. Prise de rôle aussi pour le ténor Airam Hernandez qui sera Edgardo. L'Orchestre de Chambre de Lausanne sera dans la fosse avec, à sa tête, celui qui fut son chef de 1990 à 2000, Jesús López Cobos.

La partie orchestrale, qui peut n'être que d'accompagnement quand elle soutient les voix, réserve des introductions aux différentes scènes très évocatrices et des couleurs sonores particulières: ainsi cette partie de harpe, inhabituelle, presqu'un concerto, dans la deuxième scène du premier acte au moment où apparaît Lucia, mais plus encore l'utilisation de l'harmonica de verre qui vibre en accordance avec le chant dans l'air de folie de Lucia, sans doute le passage le plus bouleversant et le plus original de l'opéra. Trop souvent remplacé par une flûte, ce qui ne sera pas le cas à Lausanne, l'harmonica de verre fascine par son timbre immatériel dû à la richesse des harmoniques. Cet instrument rare, perfectionné au 18e siècle par le père fondateur des Etats-Unis, Benjamin Franklin, se compose de 37 bols ou verres de tailles différentes accordés chromatiquement sur trois octaves. Après s'être mouillé les doigts on en frotte le bord pour émettre un son. Paganini parlait de «l'orgue des anges». Il fut interdit en Allemagne en 1835, accusé d'effets pervers et dangereux sur la santé. Il a été utilisé par Mozart, Beethoven, Gluck, le sera par Saint-Saens, Richard Strauss et des compositeurs contemporains.

Une mise en scène de Stefano Poda

La mise en scène de *Lucia di Lammermoor* est signée Stefano Poda, de même que les décors, les costumes et les lumières. «Je ne comprends pas, dit Poda, comment un metteur en scène peut créer dans un décor ou une lumière émanant d'autres sensibilités que la sienne»; c'est lui déjà qui avait fait la mise en scène de *Ariodante* et de *Faust* à Lausanne. Dans une interview accordée à Philippe Banel pour Tutti-magazine, Poda explique: «Mon rôle consiste à suggérer au public une suite de sentiments qui échappent par leur essence au domaine de la raison ou aux développements de l'intelligence pour le faire accéder à l'émotion pure, celle qui trouve sa pleine justification dans la force évocatrice de la musique, et que l'image vient encore renforcer.» ■

Myriam Tétaz-Gramegna

www.opera-lausanne.ch

«Connaissez votre histoire et battez-vous!»

CINÉMA • Avec «Le jeune Karl Marx», le cinéaste engagé Raoul Peck, auteur du remarqué «I am not your negro», nous montre une pensée émancipatrice se forgeant au cœur de l'action politique pour changer le monde.

Comment est née l'idée de ce film, le Jeune Karl Marx?

RAOUL PECK *Au départ, c'est Pierrette Ominetti, d'Arte, qui m'a sollicité. Je n'aurais jamais osé proposer moi-même à une télévision française de faire un film sur Marx. N'oublions pas que nous sommes alors avant la crise financière de 2008: l'idée selon laquelle le capitalisme serait l'horizon indépassable de l'histoire est encore largement dominante; parler de «lutte des classes» était perçu comme une aberration. Le capital avait gagné sur toute la ligne. Quoi qu'il en soit, quand Arte m'a demandé de travailler sur le sujet, j'ai sauté sur l'occasion. Car, pour moi, Marx a toujours été incontournable. On ne peut rien expliquer de la société (capitaliste) dans laquelle nous vivons sans revenir à sa pensée, aux concepts qu'il a forgés et à sa grille d'explication. Je me suis donc attelé à la tâche. Mais au bout d'un certain temps, réalisant l'ampleur du projet, et n'ayant pas réussi à trouver une façon efficace de traiter le sujet en docu-fiction, j'ai décidé de revenir à une fiction pure et de le produire avec ma société de production, Velvet Film.*

Pourquoi avoir choisi de vous focaliser sur les années de jeunesse?

Je savais d'emblée que je ne pourrais pas me confronter au «vieux barbu». Car, en ce cas, il m'aurait fallu non pas un, mais dix films, pour pouvoir défaire toutes les instrumentalisations et les déformations dont son œuvre a été l'objet. J'ai donc pris le parti de me concentrer sur la genèse de sa pensée, cette période qui court de la thèse de doctorat (1841) au Manifeste du Parti communiste (1848). C'est dans ces années que naît chez lui l'ambition d'établir une science de l'histoire des sociétés. Et tout est là.

Dans l'histoire du marxisme, l'évocation du jeune Marx renvoie, en France, à ce qu'on a appelé, dans les années 1960, la «querelle de l'humanisme», avec Louis Althusser postulant une «coupure épistémologique» entre le jeune Marx, empreint d'idéalisme humaniste, et celui de la maturité, du Capital, devenu pleinement «scientifique». Aviez-vous cette idée en tête?

Je connais ce débat, mais, en l'occurrence, non, ce n'était pas l'arrière-plan de ma démarche. Précisément, j'ai commencé par mettre à distance tous les «experts» de Marx, les interprétations, pour ne me baser que sur les correspondances. Je voulais montrer Marx, Engels et Jenny, la femme de Marx, dans leur vie concrète, à partir de leurs propres paroles. Ils sont jeunes, ils ont la vingtaine, ils sont révoltés et ils ambitionnent de changer le monde. C'est cela, le cœur du film. Et mon but, dès le début, a été que cette formidable histoire inspire les jeunes d'aujourd'hui, qu'elle nourrisse leurs propres combats. Je n'ai pas fait ce long-métrage en regardant dans le rétroviseur, mais bien devant, vers le présent et l'avenir. Ce film se veut un appel à prendre sa vie en main, comme l'ont fait ces trois jeunes gens à leur époque, et à changer tout ce qui doit l'être, sans se poser de limites a priori. Connaissez votre histoire, apprenez à repérer les liens entre les événements à première vue épars, armez-vous intellectuellement, organisez-vous et battez-vous! C'est un travail! Tel est le message.

«Marx a fondamentalement renouvelé la pensée du mouvement ouvrier naissant, en invitant à repartir de l'analyse méticuleuse des structures de la société», estime Raoul Peck. Magnus Norden

Votre film comporte une scène qui condense les débats ayant présidé à la transformation de la «Ligue des justes», groupe socialiste créé en 1836 à Paris par des socialistes allemands en exil, en «Ligue des communistes», qui publiera en 1848 le Manifeste du parti communiste. L'exigence de scientificité paraît centrale dans le propos d'Engels, qui est alors à la tribune pour défendre les idées qu'il partage avec Marx…

Oui, il met en avant la nécessité de sortir du romantisme. La Ligue des justes avait pour devise «Tous les hommes sont frères». Engels confronte avec éloquence ce slogan à la réalité des contradictions sociales. Comment soutenir, en effet, que le patron et l'ouvrier, l'exploiteur et l'exploité, sont frères? Non, décidément, tous les hommes ne sont pas frères. La nouvelle devise s'impose alors: «Prolétaires de tous les pays, unissez-vous!» Bien entendu, aujourd'hui, à nous de savoir qui inclure dans le terme «prolétaire».

L'idée centrale du film n'est-elle pas là, justement? Dans la façon dont il montre la maturation d'un communisme partant des contradictions du réel pour aller à la réalisation de l'idéal, contre un socialisme utopique plaquant l'idéal sur la réalité, et désarmant, dès lors, les prolétaires?

C'est vrai, Marx a fondamentalement renouvelé la pensée du mouvement ouvrier naissant, en invitant à repartir de l'analyse méticuleuse des structures de la société. Pour lui, c'était la seule vraie méthode pour décider ensuite -ensemble - dans quelle direction s'engager. Le romantisme ne l'intéresse pas; il veut des démonstrations, avec des arguments et des preuves. C'est une manière de penser très allemande, en un sens. En allemand, le verbe est placé en fin de phrase. Cela oblige à réellement réfléchir à ce que l'on veut dire, avant de le dire. C'est une langue structurante. Dans le film, la scène où Marx pousse Proudhon dans ses retranchements sur la question de la propriété illustre bien cette différence culturelle. Face à un Proudhon qui décrète que, «la propriété, c'est le vol», Marx demande: «Quelle propriété?» Et il ne le lâche pas. Il ne peut se satisfaire de telles généralisations.

> Mon but a été que cette formidable histoire inspire les jeunes, qu'elle nourrisse leurs propres combats

Comment êtes-vous parvenu à rendre captivants, à l'écran, des débats philosophiques complexes qui, sur le papier, peuvent rebuter les non-avertis?

Cela nous a pris dix ans pour y parvenir (rires). Il n'y a pas de secret. La première ébauche du scénario était beaucoup plus didactique. Il a fallu énormément travailler pour se rapprocher, version après version, du cinéma. Mais un cinéma basé sur le réel, un cinéma rigoureux! Nous n'avons rien inventé.

Quelles sont les idées-forces que vous retenez de Marx?

Contrairement à certains de mes contemporains qui ne retiennent de lui que la partie théorique, Marx est pour moi, d'abord, une façon d'appréhender le monde avec une insatiable curiosité. Dans une joute mémorable avec Wilhelm Weitling, la figure de proue du socialisme utopique allemand de l'époque, Marx a cette phrase, que je trouve particulièrement inspirante: «L'ignorance n'a jamais aidé personne.» Or, nous baignons aujourd'hui dans l'ignorance. Ignorance de l'autre, ignorance de notre histoire. On nous présente insidieusement les migrants comme une menace, l'Europe se referme sur elle-même… On assiste à la mise en œuvre de recettes de décadence, de recettes pour fin de règne. Il faut réapprendre à penser dialectiquement, en faisant apparaître les liens cachés, en replaçant les faits dans une historicité. Il n'y a pas plusieurs histoires sur cette Terre, mais une seule dans laquelle tout est lié. La création de richesse sur un point du globe est accompagnée de la création de pauvreté ailleurs. Lorsqu'une entreprise quitte une région, y créant ainsi du chômage et de la misère, elle ne se volatilise pas. Elle part seulement exploiter ailleurs, là où les salaires sont moindres, là où le rapport de forces capital-travail est davantage en faveur du capital. Et surtout, quel que soit le lieu, ce ne sont pas ceux qui créent les richesses qui en profitent, mais les propriétaires, les actionnaires.

> Le romantisme n'intéresse pas Marx, il veut des démonstrations, avec des arguments et des preuves

Votre film met le doigt sur les clivages de classes de la société capitaliste. Autant dire qu'il n'est pas a priori au diapason de l'industrie du spectacle… N'avez-vous pas rencontré d'embûches?

Si, bien sûr! Il faut réaliser que ce film sur Marx est le premier du genre, en Occident. Donc, forcément, on devait s'attendre à ce que des obstacles puissent surgir. D'abord, il existe encore une certaine autocensure. Moi-même, j'ai pu être pris dedans. Mais je m'en suis libéré bien volontiers. Et quand j'ai commencé à travailler, personne n'a tenté d'intervenir sur l'orientation du projet. Je ne l'aurais de toute façon jamais toléré. C'est sur le financement que nous avons connu quelques péripéties révélatrices. En aucun cas je n'aurais pu faire ce film avec des investissements américains, vous l'imaginez bien… En France et en Belgique, nous avons obtenu plus ou moins les financements escomptés. La surprise est venue de l'Allemagne, où nous avons dû faire face, dans un premier temps, à des réactions de rejet.

Le vrai scandale, en revanche, a été l'attitude de l'instance européenne d'appui au cinéma, Eurimages, qui nous a refusé une aide décisive, sous la pression de certains pays de l'ex-bloc de l'Est. Ils ont dit en substance: hors de question de faire Marx sans Staline. Un acte de censure politique pour une institution qui n'a aucune vocation d'instruire des contenus, mais de se prononcer sur le montage financier d'un projet de film et sur sa solidité. Un projet porté solidement par les trois nations les plus importantes en termes de cinéma en Europe (France, Belgique, Allemagne) a été éliminé d'office par Chypre et quelques autres pour des raisons politiques!

Votre film vise un large public. Mais que dit-il aux spectateurs qui se reconnaissent dans l'héritage de l'auteur du Capital?

Le Jeune Karl Marx met en question les fourvoiements dans les logiques répressives, autoritaires, en montrant tout le bouillonnement démocratique auquel Marx et Engels participaient au sein du mouvement ouvrier en voie d'organisation. Les deux amis sont durs ; ils ne mâchent pas leurs mots… Mais ils sont toujours ouverts à la discussion, ils ne renoncent jamais à convaincre leur auditoire. Toute la radicalité du film est là, dans le fait de montrer la portée transformatrice de ce geste démocratique, et surtout la nécessité d'une pensée claire. Le camp progressiste, au sens le plus large, n'a jamais pu, de bataille en bataille, réellement faire son autocritique. Or, il faut confronter les erreurs, les errances, les illusions, les crimes aussi, pour initier un autre combat. Et ce, dans la démocratie. ■

Propos recueillis par
Laurent Etre

Paru dans *L'Humanité*